

## DEFINITION

Le PostImpact a pour objet la distribution de messages non-urgents adressés de prospection commerciale, d'information générale ou de petites marchandises, déposés en nombre et dont le contenu est identique ou avec un fond de texte commun en cas de personnalisation.

**Destinations :** Régime Intérieur uniquement

**Poids maximum :** 2kg

**Dimensions minimales :** 90 x 140 mm (tolérance 2 mm)

**Dimensions maximales :** 229 x 324 x30 mm

## SONT ADMIS EN POSTIMPACT

• Les communications de sens général concernant l'instruction, l'éducation, l'information et la récréation du public, tels que :

- bulletins d'associations de toute sorte
- invitations, convocations, questionnaires, enquêtes (à condition qu'ils n'entraînent pas une obligation d'exécution)

• Les messages de prospection générale : les transactions d'entreprises industrielles, commerciales, de service ou d'autre nature, soit entre elles, soit entre elles et les particuliers, offrant à la vente ou à l'achat des produits, des biens ou des services, tels que :

- Offres d'abonnement ou d'adhésion,
- Chèques et bons de réduction,
- Appels de fonds, appels à la charité,
- Offres de parrainage,
- Cartes d'acheteurs, de fidélité.

• Les messages de promotion supportant diverses actions de publicité, tels que :

- Brochures de promotion,
- Publicité annonçant l'ouverture d'un magasin, son déménagement, ou un événement particulier,
- Listes de prix ou mises à jour de prix.

La [délibération n°79 du 15/06/05 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme] autorise l'acheminement de plis dont le message porte sur ces produits dès lors qu'ils sont nominatifs.

## SONT EXCLUS DU TARIF POSTIMPACT

• Les consignes et instructions : tout message, personnalisé ou non, comprenant pour tout ou partie des consignes ou instructions, à savoir des dispositions qui créent, pour le destinataire, une obligation d'exécution

• Les pétitions

• Les communications relevant de l'administration ou de la gestion individuelle telles que : messages concernant le paiement (factures, relevés de compte...), messages relevant du produit (échange, réclamation, service après-vente, ...), autres (extraits de compte, rappels de cotisations, contentieux...)

Cette liste n'est pas exhaustive ; en cas de doute sur la possibilité ou non d'accepter un objet au tarif PostImpact, il conviendra de solliciter l'avis de la Direction du Courrier et du Colis.

**Imprimés obligatoires : Au dépôt : Chaque dépôt doit impérativement être accompagné de sa fiche de dépôt signée (1289 P)**

# TARIFS ET CONDITIONS - PostImpact

## CONDITIONS DE DEPOT

**Nombre :** 100 exemplaires minimum à chaque dépôt.

**Conditionnement :** Les objets peuvent être présentés sous enveloppe, bande, film plastique ou à découvert. Ils peuvent être clos ou non clos (sauf les PostImpact à caractère politique et ceux concernant l'alcool et le tabac qui doivent obligatoirement être clos).

Les PostImpact dont le contenu a un caractère politique sont déposés obligatoirement sous enveloppe close ; Leur distribution se poursuit pendant la durée des campagnes électorales officielles. Les mentions apparentes sur l'enveloppe sont autorisées (sigle, logo).

**ROUTAGE :** Les objets doivent être déposés triés et enliassés par code postal et dans l'ordre croissant des numéros de boîtes postales (pour un même code postal). Si les objets ne sont pas triés par code postal, on applique au client la tarification prévue pour les dépôts non routés.

**Exemplaires à fournir :** L'expéditeur doit fournir avant chaque expédition un exemplaire du document à acheminer en vue d'une vérification, ainsi que 2 enveloppes ou pochettes non revêtues d'adresse pour les objets clos, afin que le service postal puisse reconstituer les envois qui pourraient être soumis au contrôle par épreuve.

**Mentions obligatoires devant figurer sur les envois :**

- Le nom et l'adresse du destinataire
- Le nom et l'adresse de l'expéditeur

TAUX	MINIMUM D'OBJETS	
	par dépôt	par an
T	100	
TS1	100	5 000
TS2	100	10 000
TS3	100	40 000

TRANCHES DE POIDS	DEPOT ROUTE				DEPOT NON ROUTE			
	T	TS1	TS2	TS3	T	TS1	TS2	TS3
Jusqu'à 20g	45	40	36	31	55	49	44	39
de 21 à 50g	70	63	56	49	81	72	65	56
de 51 à 100g	110	99	88	77	121	108	96	85
De 101 à 250g	197	177	158	138	208	187	166	145
De 251 à 500g	376	329	282	235	400	355	300	255
De 501 à 1000g	492	431	369	308	515	454	400	330
De 1001 à 2000g	600	525	450	375	635	560	490	415